

Conseil municipal du 11 juillet 2023

Étaient présents : Messieurs et Mesdames Poupard Joël, Guetté Louis-Marie, Point Frédéric, Le Breton Michel, Cillon Valérie, Thomas Céline, Bâcle Marie-Josèphe, Defrance Nicolas.

Pouvoirs : Mme Balada donne pouvoir à M. Le Breton, M. Thomas donne pouvoir à Mme Thomas, Mme Testard donne pouvoir à M. Poupard, M. Sigonneau donne pouvoir à M. Defrance.

Absents excusés : MM. Rochais, Rouillard, Vivion

Finances

Subvention – Le conseil municipal vote une subvention de 1 500 € au profit de l'association Boc'en Bulle.

Affaires sociales

Groupement communes noms burlesques – Le rassemblement annuel, qui a eu lieu le week-end des 8 et 9 juillet 2023 à Corps-Nuds, s'est déroulé avec une bonne organisation. 25 délégations étaient présentes sur 42 communes adhérentes. Le bureau, qui a été reconduit, va revoir la communication. Chaque commune ou association adhérente a pour challenge de trouver une nouvelle commune. En 2025, le rassemblement annuel aura lieu aux Cerqueux.

Développement et Cadre de Vie

Salle de sport – Dans le cadre du projet de rénovation et d'extension de la salle de sport, le conseil municipal délègue au maire tous les pouvoirs pour signer les documents : bons de commande, demande de permis de construire, etc.

Suite aux différents diagnostics, il convient de prévoir le renforcement de la structure pour permettre la mise en place de panneaux de basket motorisés, l'isolation et, éventuellement, l'installation de panneaux photovoltaïques.

A ce jour, les travaux (rénovation et extension) sont estimés à 1 070 600 € HT hors VRD et aménagement, renforcement de la structure existante, réhabilitation thermique, désamiantage et prestations intellectuelles.

Salle du Cormier – Le devis de modernisation de l'automatisme de la pompe à chaleur s'élève à 17 821.00 € HT.

Aménagement le long du mur du cimetière – Suite à la réponse du Département, la pose de plots en bois n'est pas envisageable.

Agglomération du Choletais

Statuts – M. Piet remplace M. Pascal Bertrand à la vice-présidence.

PLUIH – La commune des Cerqueux a obtenu 1.8 ha pour l'habitat et 1.8 ha pour la zone économique. L'approbation du PLUIH est prévue pour novembre 2025. La révision du PLU des Cerqueux ne pourra sans doute pas intervenir avant cette date.

Assainissement – Une réunion de restitution des contrôles a eu lieu : 68 % des branchements sont corrects. Pour beaucoup des branchements non conformes il s'agit d'une inversion de branchement entre les eaux usées et les eaux pluviales. Les personnes ayant des branchements non conformes vont recevoir un courrier leur demandant de se mettre en conformité dans un délai d'un an. Un nouveau contrôle sera fait après les travaux. Si les travaux ne sont pas effectués, il y aura une taxation (multiplication par 4 de la taxe d'assainissement). Les personnes n'ayant pas fait le contrôle initial vont recevoir une mise en demeure de la mairie d'effectuer ce contrôle.

Aménagement – Deux réunions sont programmées le 12 juillet 2023 l'une avec l'entreprise Brémond pour le projet d'extension et l'autre avec la direction de l'entreprise Pasquier pour évoquer, d'une part, l'aménagement d'un rond-point

face au groupe Pasquier pour améliorer la sécurité et, d'autre part, l'accompagnement que pourraient apporter les collectivités et leurs outils au développement des énergies renouvelables pour l'entreprise :

- ⇒ Production photovoltaïque
- ⇒ Gaz/biogaz
- ⇒ Chaleur fatale (chaleur en fin de cycle qui n'est pas réutilisée)

Questions diverses

Contrat d'engagement éducatif (CEE) – Le conseil municipal décide de créer un contrat d'engagement éducatif temporaire pour le mois d'août 2023. Ce contrat permet de recruter des animateurs de façon temporaire pour des besoins saisonniers. La rémunération est fixée à 15 % du Plafond Moyen de la Sécurité Sociale par jour de travail.

Association – Le maire informe le conseil municipal de la création d'une association de foot en salle par quelques habitants des Cerqueux.

Contrôle des jeux – Le contrôle des aires de jeux aura lieu le 31 juillet 2023.

Projet éolien du Bocage – Une enquête publique « Installations classées pour la protection de l'environnement » se déroule jusqu'au 20 juillet 2023 sur les communes d'Yzernay, Somloire et Les Cerqueux. Le dossier est consultable dans les trois mairies.

Restrictions d'eau – Au 11 juillet 2023, les usages des particuliers et des collectivités sont placés dans le niveau de restriction « vigilance ». Voir les précisions sur le tableau ci-joint.

Cerquo'folies – Michel Le Breton félicite le comité des fêtes pour la bonne organisation de la fête des Cerquo'folies.

Prochaine réunion le jeudi 14 septembre 2023